

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00457 Numéro SIREN : 801 068 768 Nom ou dénomination : A.D. BARBOUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2020 sous le numéro de dépôt 6482

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 19/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/6482

Déposant :

Nom/dénomination : A.D. BARBOUX

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 801 068 768

N° gestion : 2014 B 00457



6482

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2019	
 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012019	et clos le		31122019
				Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AD BARBOUX 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS France			1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS		
SIRET 80106876800010					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées MACON.GENERALE + GROS OEUVRE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	21 487
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 15 %		Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI					
Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA EVOLUTION 15.5					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
			Société anonyme par actions simplifiée A.B.C.E 31, rue de provins 77970 JOUY LE CHATEL		
Tél :			Tél : 0164012909		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA			Date : 31032020 Lieu : QUIERS		
			Qualité : P.D.G.		
			Nom du signataire : M BARBOUX DANY		

© Sage



[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES												
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		3 801		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e		
										f		
										g		
										h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	3 801	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j		
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		3 801
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARI.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :						
						à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
J DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION												
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice							
					MVLT restant à reporter							



[Signature]

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012019

ET CLOS LE

31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée AD BA

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 31032020

Signature,

Nom et qualité du signataire

BARIBOUX - PDG

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX				Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 1 IMPASSE DU PRESBYTERE 77720 QUIERS								
SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8								
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2				Durée de l'exercice précédent* 1 2				
				Exercice N clos le 3 1 1 2 1 0 1 9				
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Nct 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	030	15 849	8 373		
	Immobilisations financières * (1)		040	042				
	Total I (5)		044	048	15 849	8 373		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	10 313	10 313		
		Autres* (3)	072	074	2 493	2 493		
		Valuers mobilières de placement	080	082				
		Disponibilités	084	086	19 165	19 165		
		Charges constatées d'avance*	092	094				
Total II		096	098	31 972	31 972			
Total général (I + II)				110	112	47 821	8 373	39 447
PASSIF						Exercice N I	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000			
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		100			
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		17 805			
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		18 905			
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		7 039			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 585			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172		10 918			
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		20 542				
Total général (I + II + III)				180		39 447		
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	583			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	1 200			

* Des explications concernant cette rubrique, figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage



M. W.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **AD BARBOUX**Néant ☐ ***A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	49 742
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	128 618
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	24 674
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	203 035
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	17 858
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	40 445
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	44 606
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	540	244	540
	Rémunérations du personnel*				250	62 006
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 585
	Dotations aux amortissements*				254	4 453
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	20 543
Produits financiers (III)		280		294	275	
Produits exceptionnels (IV)				290	1 219	
Charges exceptionnelles (VI)				300	459	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	3 223	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	17 805
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	17 805
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 223
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330	459
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUI (art. 44 sexdecies)				992	
	Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit	346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	21 487

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

[Signature]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AD BARBOUX

[illegible]

[Signature]

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 200	442	583	444		446	2 783		
	Installations générales, agencements divers	450	566	452		454		456	566		
	Matériel de transport	460	17 600	462		464	5 100	466	12 500		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
		480		482		484		486			
	Immobilisations financières	490		492		494		496			
TOTAL		490	20 366	492	583	494	5 100	496	15 849		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 200	532	122	534		536	2 322		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	401	542	165	544		546	566		
	Matériel de transport	550	6 419	552	4 167	554	5 100	556	5 486		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	9 020	572	4 453	574	5 100	576	8 373		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1	5 100	5 100		1 200	1 200						
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	5 100	580	5 100	582	1 200	586	1 200	581	587	
Plus-values taxables à 19% (1)					579		583		594	595	
Régularisations					590		591		592	593	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591		592	593	
TOTAL					596	1 200	585		597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de



Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX						Néant ☒ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
				780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AD BARBOUX		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	178 361
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	1 200
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	179 561
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	7
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	64 386
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	35 463
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	3 059
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	102 908
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 76 659
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	76 659
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	179 561
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 01/01/2019	160 au 31/12/2019
Date de cessation		186	

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des conditions particulières de calcul sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD et l'application des règles est dans la notice n° 2033-E-SD2019-SD & Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - justification des affectés



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBOUX Prénom(s) DANYNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 22081975 N° Département 77 Commune MELUN Pays FR

Adresse : N° 1 Voie IMPASSE DU PRESBYTERE

Code Postal 77720 Commune QUIERS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

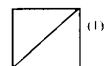


7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 0 1 0 6 8 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AD BARBOUX

ADRESSE (voie) 1 IMPASSE DU PRESBYTERE

CODE POSTAL 77720

VILLE QUIERS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



M. G.

AD BARBOUX
1 IMPASSE DU PRESBYTERE
77720 QUIERS
06.40.32.04.27

Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019

© Sage

Téléphone :



Bilan Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 849	8 373	7 476	11 346
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	15 849	8 373	7 476	11 346

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	10 313		10 313	14 850
Autres créances	2 493		2 493	1 139
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	19 165		19 165	2 078
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	31 972		31 972	18 067

TOTAL GÉNÉRAL	47 821	8 373	39 447	29 413
----------------------	---------------	--------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	0	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	17 805	3 801
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	18 905	4 901

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées	7 039	11 012
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 585	2 189
Autres dettes	10 918	11 310
Produits constatés d'avance		
DETTES	20 542	24 511

TOTAL GÉNÉRAL	39 447	29 413
----------------------	---------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises		49 742	46 861
Production vendue de biens			
Production vendue de services		128 618	120 879
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		24 674	0
PRODUIT D'EXPLOITATION		203 035	167 740
Achat de marchandises [y compris droits de douane]		17 858	52 581
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		40 445	8 682
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		44 606	34 634
Impôts, taxes et versements assimilés		540	927
Rémunérations du personnel		62 006	50 813
Charges sociales		12 585	13 956
Dotations aux amortissements		4 453	1 508
Dotations aux provisions			
Autres charges		0	2
CHARGES D'EXPLOITATION		182 492	163 102
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		20 543	4 638
Produits financiers			
Produits exceptionnels		1 219	
Charges financières		275	381
Charges exceptionnelles		459	49
Impôts sur les bénéfices		3 223	407
BÉNÉFICE OU PERTE		17 805	3 801
RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles	3 223		
Réintégrations diverses	459		
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		21 487	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		21 487	

© Sage

Page 3



M. G.

Détail des comptes

© Sage

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 13.10

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
ACTIF				
Actif Immobilisé				
Immobilisations corporelles	7 475.68	11 345.58	-3 869.90	-34,11
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	2 783.33	2 200.00	583.33	26,51
218100 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	565.83	565.83		
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	12 500.00	17 600.00	-5 100.00	-28,98
281540 AMORT. MAT. INDUSTRIEL	-2 321.53	-2 200.00	-121.53	-5,52
281810 AMORT. INSTALL GENE	-565.83	-400.80	-165.03	-41,18
281820 AMORT. MAT. TRANSPORT	-5 486.12	-6 419.45	933.33	14,54
Total I	7 475.68	11 345.58	-3 869.90	-34,11
Actif Circulant				
Clients et comptes rattachés	10 313.49	14 850.00	-4 536.51	-30,55
411ANT ANTIC	6 500.00		6 500.00	
411CPM CPM IDF	3 813.49		3 813.49	
411MON MONGIACOTTI		700.00	-700.00	-100,00
411ROB ROBERT		1 150.00	-1 150.00	-100,00
411TOU TOUBISSON		13 000.00	-13 000.00	-100,00
Autres créances	2 493.30	1 139.00	1 354.30	118,90
425000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTES	35.03		35.03	
444000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES		1 139.00	-1 139.00	-100,00
445664 TVA D+DUCTIBLE 20 %	226.10		226.10	
445665 TVA SOUS TRAITANCE	539.57		539.57	
467000 AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDI	1 692.60		1 692.60	
Disponibilités	19 164.87	2 077.97	17 086.90	822,29
512100 COMPTES EN MONNAIE NATIONALE	19 164.87	2 077.97	17 086.90	822,29
Total II	31 971.66	18 066.97	13 904.69	76,96
Total général (I + II)	39 447.34	29 412.55	10 034.79	34,12
PASSIF				
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel	1 000.00	1 000.00	0.00	
101000 CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
Réserve légale	100.00	100.00	0.00	
106100 RESERVE LEGALE	100.00	100.00		
Report à nouveau	0.31		0.31	
110000 REPORT + NOUVEAU	0.31		0.31	
Résultat de l'exercice	17 804.91	3 801.31	14 003.60	368,39
TOTAL I	18 905.22	4 901.31	14 003.91	285,72
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	7 039.31	11 012.32	-3 973.01	-36,08
164003 PRET 03	7 039.31	11 012.32	-3 973.01	-36,08
Fournisseurs et comptes rattachés	2 585.30	2 188.76	396.54	18,12
401ABC ABCE	465.60	313.20	152.40	48,66
401CEF CEF	242.06	89.89	152.17	169,28
401DIV FOURNISSEURS DIVERS		80.00	-80.00	-100,00
401GED GEDIMAT	883.37	1 705.67	-822.30	-48,21
401RES RESTAURANT	994.27		994.27	
Autres dettes	10 917.51	11 310.16	-392.65	-3,47
421001 MUGNIER JOHNNY		19.47	-19.47	-100,00
421002 M PASEK	1 035.46	1 696.46	-661.00	-38,96
421005 PLATEAU FABRICE		1 832.41	-1 832.41	-100,00

Page 5



[Signature]

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 13.10

Bilan Simplifié (2033A)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2019	31/12/2018	En valeur	En %
431000 S+CURIT+ SOCIALE	1 993.00	1 696.00	297.00	17,51
437200 CAISSE CP	995.00	1 319.00	-324.00	-24,56
437300 PRO BTP	1 154.50	1 523.55	-369.05	-24,22
444000 ETAT IMPÊT SUR LES B+N+FICES	3 223.00		3 223.00	
445510 TVA + D+CAISSER	1 570.00	2 038.00	-468.00	-22,96
445664 TVA D+DUCTIBLE 20 %		80.58	-80.58	-100,00
445713 TVA COLLECTEE 10%	69.57		69.57	
445714 TVA COLLECT+E 20 %	240.41		240.41	
445715 TVA SOUS TRAITANCE	539.57		539.57	
447100 PAS	97.00		97.00	
455101 BARBOUX DANY		1 104.69	-1 104.69	-100,00
TOTAL III	20 542.12	24 511.24	-3 969.12	-16,19
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	39 447.34	29 412.55	10 034.79	34,12

Page 6



M. G.

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 31/03/20

Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 13.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	49 742.49	46 861.39	2 881.10	6,15
707200 MARCHANDISE (OU GROUPE) B	3 890.83	8 088.24	-4 197.41	-51,90
707300 VENTES MSES 10 %	45 851.66	38 773.15	7 078.51	18,26
Production vendue de service	128 618.26	120 878.85	7 739.41	6,40
706001 PRESTATIONS SVES 10 %	111 754.18	103 583.65	8 170.53	7,89
706002 PRESTATIONS SVES 20 %	10 111.19	10 877.10	-765.91	-7,04
706600 PRESTATION SOUR TRAITANCE	6 752.89	6 418.10	334.79	5,22
Autres produits	24 674.11	0.15	24 673.96	16449306,
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	6.94	0.15	6.79	4526,67
791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPL.	24 667.17		24 667.17	
Total des pdts. d'expl. hors TVA (I)	203 034.86	167 740.39	35 294.47	21,04
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	17 857.55	52 581.02	-34 723.47	-66,04
607000 ACHATS DE MARCHANDISES	17 740.69	52 531.22	-34 790.53	-66,23
607100 MARCHANDISE (OU GROUPE) A		49.80	-49.80	-100,00
607300 ACHAT INTRACOM	116.86		116.86	
Achats de mat. premières	40 444.66	8 681.78	31 762.88	365,86
601000 ACHATS STOCKES MAT. PREM. (FOU	40 444.66	8 681.78	31 762.88	365,86
Autres charges externes	44 605.78	34 634.30	9 971.48	28,79
604000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERV		565.93	-565.93	-100,00
604100 DECHETS RESIDUS	218.60	20.00	198.60	993,00
606200 CARBURANT	4 444.03	3 711.93	732.10	19,72
606300 FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQU	955.57	520.69	434.88	83,52
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	92.40	108.09	-15.69	-14,52
606800 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	373.40	199.80	173.60	86,89
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	9 550.00	1 550.00	8 000.00	516,13
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 400.00	2 400.00		
613500 LOCATIONS MOBILIERES	659.28	772.47	-113.19	-14,65
614000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	600.00	600.00		
615600 MAINTENANCE	1 297.94	839.11	458.83	54,68
616000 PRIMES D'ASSURANCE	8 201.69	6 522.52	1 679.17	25,74
622600 HONORAIRES	4 878.67	3 826.00	1 052.67	27,51
622700 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	44.55	90.05	-45.50	-50,53
623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	893.97	30.00	863.97	2879,90
623800 DIVERS (POURBOIRES, DONCS COURA	380.00	320.00	60.00	18,75
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS	8.45	24.00	-15.55	-64,79
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	512.60	4 411.22	-3 898.62	-88,38
625700 RECEPTIONS	6 764.24	5 731.33	1 032.91	18,02
626000 FRAIS POSTAUX ET DE T+L+COMM.	230.81	16.10	214.71	1333,60
626100 ORANGE	1 481.92	1 631.15	-149.23	-9,15
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	395.16	637.31	-242.15	-38,00
627001 FRAIS BQ EXCEPTIONNELS	222.50	106.60	115.90	108,72
Impôts, taxes et versements assimilés	540.00	926.76	-386.76	-41,73
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	540.00	517.00	23.00	4,45
635300 IMPOTS INDIRECTS		409.76	-409.76	-100,00
Rémunérations du personnel	62 005.55	50 812.95	11 192.60	22,03
641000 R+MUN+RATION DU PERSONNEL	53 749.41	45 637.30	8 112.11	17,78
641200 CONGES PAYES	8 256.14	6 721.65	1 534.49	22,83
649000 CICE		-1 546.00	1 546.00	100,00
Charges sociales	12 585.05	13 955.77	-1 370.72	-9,82
645100 COTISATIONS URSSAF	6 694.06	8 367.69	-1 673.63	-20,00
645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 119.85	463.20	2 656.65	573,54
645300 COTISATIONS AUX CAISSES RETR.	2 771.14	4 972.55	-2 201.41	-44,27
645400 COTISATIONS AUX ASSEDICS		152.33	-152.33	-100,00
Dotations aux amortissements	4 453.23	1 508.06	2 945.17	195,30
681000 DOTATIONS AUX AMORT. & AUX D+P	4 453.23	1 508.06	2 945.17	195,30

Page 7



[Signature]

Détail des Comptes

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

© Sage - Ciel Etats comptables et fiscaux 13.10

Compte Résultat Simplifié (2033B)				
	Net 31/12/2019	Net N-1 31/12/2018	Variation	
			En valeur	En %
Autres charges	0.22	1.57	-1.35	-85,99
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	0.22	1.57	-1.35	-85,99
Total des charges d'exploitation (II)	182 492.04	163 102.21	19 389.83	11,89
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	20 542.82	4 638.18	15 904.64	342,91
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES				
Produits exceptionnels (IV)	1 219.47		1 219.47	
771000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GES	19.47		19.47	
775000 PRODUITS CESSIONS ELEMENTS D'A	1 200.00		1 200.00	
Charges financières (V)	275.08	380.88	-105.80	-27,78
661000 CHARGES D'INTERETS	191.65	260.57	-68.92	-26,45
661100 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	83.43	120.31	-36.88	-30,65
Charges exceptionnelles (VI)	459.30	48.99	410.31	837,54
671200 PENALITES AMENDES FISC. & PENA	459.30	48.99	410.31	837,54
Impôts sur les bénéfices (VII)	3 223.00	407.00	2 816.00	691,89
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 223.00	407.00	2 816.00	691,89
2 - BÉNÉFICE ou PERTE	17 804.91	3 801.31	14 003.60	368,39
B - RESULTAT FISCAL				
Réintégrations				
Impôts et taxes non déductibles	3 223.00		-3 223.00	-100,00
695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	3 223.00		-3 223.00	-100,00
Divers	459.00		-459.00	-100,00
Déductions				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANT				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	21 486.91		21 486.91	
Déficits				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	21 486.91	0.00	21 486.91	



M. W.

Annexe

© Sage



Immobilisations - Amortissements

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 200	583		2 783
Inst. générales, agencements et divers	566			566
Matériel de transport	17 600		5 100	12 500
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	20 366	583	5 100	15 849

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	2 200	122		2 322
Inst. générales, agencements et divers	401	165		566
Matériel de transport	6 419	4 167	5 100	5 486
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL GÉNÉRAL	9 020	4 453	5 100	8 373



Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

AD BARBOUX

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 31/03/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle AD BARBOUX

Au capital de 1 000 €

Siège social : 1 IMPASSE DU PRESBYTERE – 77720 QUIERS

n° SIREN : 801 068 768 00010 RCS MELUN

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique

du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt,

Le 15 juin,

A 15 heures.

L'associé de la société AD BARBOUX, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 1 part sociale, dont le siège social est 1 impasse du Presbytère – 77720 QUIERS, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. BARBOUX Dany, Président Directeur Général.

Sont présents :

- M. BARBOUX Dany, propriétaire de 1 part sociale, numérotées de 01 à 01 ;

Soit au total 1 associés présent ou représenté, totalisant 100 pour cent des parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 et quitus à la Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2019
- ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

37



[Signature]

- une copie de la lettre adressée à chaque associé

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa direction au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 805 euros de la manière suivante :

Dividendes distribués :	17 805 euros
Report à nouveau antérieur :	0 euros
Solde du report à nouveau :	0 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

137



[Signature]

Troisième résolution :

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. BARBOUX Dany pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

M. BARBOUX Dany – Le Président Directeur Général



137

RAPPORT DE GESTION

**CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU
31.12.2019**

AD BARBOUX

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

au capital de 1 000 €

Siège social :

1 IMPASSE DU PRESBYTERE

77720 QUIERS

37



Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, pour que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Nous précisons que les convocations ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article R. 223-18 du code de commerce vous ont été adressés quinze jours au moins avant la date de l'assemblée. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai prescrit par le même article.

1 – Etablissement des comptes annuels

Nous vous indiquons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis dans mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

2 – Situation et activité de la société durant l'exercice écoulé

L'année 2019 a été une très bonne année.

L'année 2020 avait bien commencé, avec de nombreux chantiers en perspectives.

Mais le 16 mars 2020, le confinement pour COVID 19 a mis un brusque coup de frein à notre activité.

Certains de nos clients ont repoussés ou annulés les travaux qui étaient prévus.

Nous tentons de déclencher de nouveaux chantiers pour pouvoir garantir notre Chiffre d'affaire.

Nous attendons la rentrée de septembre 2020 pour avoir une meilleure vision sur l'année 2020.

M. BARBOUX Dany continuera à toucher un salaire à mi-temps au SMIC pour l'année 2020.

3 – Convention réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce

Aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code du commerce n'a été portée à la connaissance du gérant.

4 – Affectation du résultat

Le résultat net comptable de l'exercice est de 17 805 €.

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Report à nouveau antérieur : | 0 euros |
| - Solde du report à nouveau : | 0 euros |

137



[Signature]

- 17 805 € seront distribués en dividendes à M. BARBOUX Dany en totalité. Ils sont disponibles à compter de ce jour. Le montant des revenus distribués est éligible, en totalité, à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence

M. BARBOUX Dany

Le P.D.G.



137

